

Attribution de temps

Ils parlent de démocratie. Je croyais que le peuple s'était exprimé de façon démocratique lorsqu'il a élu la majorité dont le gouvernement joui de ce côté-ci de la Chambre. Tous les députés sont aux écoutes de leurs électeurs lorsqu'ils sont dans leurs circonscriptions et ils agissent en conséquence à leur retour à la Chambre.

Je pense que l'opposition raconte des âneries. Pourquoi parler de ce qui s'est produit il y a cinq ou dix ans, alors que des députés qui ne sont plus ici ont débattu le pour et le contre de certaines mesures législatives? Quant à moi, je crois que nous devons nous pencher sur le présent et sur l'avenir, un avenir heureux pour tous les Canadiens.

À mon avis, la privatisation d'Air Canada est une mesure salubre pour le pays, et c'est ce que veulent les Canadiens. Nous devrions clore le débat, renvoyer le projet de loi au comité et laisser les gens commencer à acheter des actions de cette société d'État gérée par le gouvernement qu'ils veulent voir privatiser. Je suis convaincu que cette mesure sera bénéfique pour le pays, comme dans le cas des autres sociétés qui ont été privatisées.

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je trouve des plus étranges que les conservateurs ne soient pas présents en plus grand nombre pour cet important débat. On ferait aussi bien de demander le quorum de façon que davantage de députés se présentent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

Et le timbre ayant retenti:

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. On est en train de prendre la mauvaise habitude à la Chambre d'étouffer le débat sous prétexte de demander le quorum. Vu les circonstances, à savoir qu'on a offert de prolonger le débat du projet de loi pendant des heures, le gouvernement n'apprécie pas cette nouvelle tentative pour étouffer le débat. J'estime que, les journées de l'opposition, celle-ci se doit d'assurer un quorum à la Chambre. Je tenais simplement à signaler officiellement qu'elle ferait bien de ne pas l'oublier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, on a parfois du mal à vous entendre à travers le tumulte. Je prends la parole au sujet de cette motion que propose le gouvernement en vertu de l'article 117 du Règlement en vue de restreindre le débat sur le projet de loi visant à privatiser Air Canada. Cette motion a obligé la Chambre à discuter de la question de savoir si le débat devrait ou non être limité et s'éloigner du débat sur le projet de loi visant à privatiser Air Canada.

Je rappelle à mon collègue du gouvernement qui vient de prendre la parole que c'est là ce qui motive le présent débat. L'idée n'est pas de discuter du sort d'Air Canada comme tel ni de se prononcer pour ou contre ce projet de loi gouvernemental, car la motion dont la Chambre est maintenant saisie vise à

déterminer si l'on devrait ou non restreindre le débat comme le propose l'ordonnance gouvernementale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'avoir à interrompre le député. Il est toutefois impossible de l'entendre alors que des échanges se poursuivent de vive voix d'un côté à l'autre du parquet. Je saurais gré aux députés de suivre un peu plus attentivement les délibérations. Encore une fois, je présente toutes mes excuses au député.

M. Althouse: Je vous remercie, madame la Présidente. Les lignes directrices émises par le nouveau gouvernement et le nouveau Parlement étaient fort simples, directes et appréciées des Canadiens en général qui ont donné à ce gouvernement la majorité dont il jouit à l'heure actuelle après avoir promis de favoriser la réconciliation nationale par la biais de la consultation, de la coopération, du consensus et de la courtoisie générale. Or, depuis trois et demi, ces promesses se sont passablement estompées, non seulement en raison de l'attitude affichée par certains membres de l'opposition, mais aussi de celle des 206 députés qui siègent encore du côté ministériel.

Il n'y a pas eu de consultation, ce qui a donné lieu aux difficultés particulières dont nous sommes témoins aujourd'hui. Le leader parlementaire du gouvernement et les leaders parlementaires des deux autres partis ne se sont pas consultés au sujet de la progression des travaux entourant le projet de loi relatif à Air Canada. Ils se sont échangés fort peu de mots à ce sujet, et se sont encore moins consultés de manière tangible et utile à cet égard.

● (1600)

On a noté un manque de collaboration, car il est très difficile de collaborer si les gens ne communiquent pas entre eux. Les choses se sont gâtées au point que le leader parlementaire du gouvernement invoque à présent les pouvoirs considérables dont il jouit à la Chambre pour proposer des motions comme celles présentées en vertu de l'article 117 du Règlement en vue d'abrèger le débat sur une certaine mesure législative. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une Loi visant à privatiser Air Canada.

J'imagine que c'est normal lorsqu'il n'y a ni consultation ni collaboration, et que très bientôt nous n'aurons plus ni courtoisie ni consensus à la Chambre. C'est pratiquement la discorde qui règne comme vous l'avez fait remarquer, madame la Présidente, lorsque vous avez rappelé les députés à l'ordre. Et encore, il a fallu que bien des députés partent pour que le calme revienne.

Le gouvernement a bien du mal à organiser ses propres affaires. Il voudrait que nous débattions avant la fin de juin, soit en l'espace de 16 jours de séance, les quelque 41 projets de loi qui figurent sur sa liste des priorités, des mesures qui ne sont toujours pas complétées.

Certains jours de séance ont été productifs la semaine dernière puisque la Chambre a réussi à adopter, à toutes les étapes, quatre ou cinq mesures sur les droits des Indiens. Mais cela n'est pas possible sans la collaboration des intéressés. Et avec les consultations de rigueur.